



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilité dans les territoires ruraux

Question orale n° 382

Texte de la question

Mme Frédérique Meunier attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la mobilité dans les territoires ruraux, notamment sur la possible fin de la gratuité de l'autoroute A20 de Vierzon à Gignac. Cette mise en place serait un coup d'arrêt supplémentaire au développement du département de la Corrèze. En effet, dans les zones rurales, la désertification guette à l'orée des bois : plus de desserte ferroviaire rurale, réduction de la vitesse à 80km/heure, augmentation du prix du gazole, déserts numériques et zones blanches de téléphonie mobile, manque de personnel dans les EHPAD et en milieu hospitalier, pénurie de médecins généralistes, fermetures de classes dans les écoles rurales, fuite de certains services publics, grogne des retraités sur l'augmentation de la CSG. M. Jacques Chirac, alors Président de la République, a donné à la Corrèze le carrefour autoroutier A20 et A89. C'est une chance de développement immense. Aujourd'hui, elle a évoqué les grandes lignes de la nouvelle loi sur les mobilités (LOM) qui comprend la fin des autoroutes gratuites afin de financer les nouveaux aménagements routiers. Il faut cependant que les territoires restent attractifs. L'un des atouts en Corrèze est la gratuité de l'A20, entre Vierzon (Cher) et Gignac (Lot) passant par Brive (Corrèze), soit 270 kilomètres gratuits. Elle lui demande ainsi si cette gratuité sera remise en cause avec cette nouvelle loi.

Texte de la réponse

GRATUITÉ DE L'AUTOROUTE A20 DE VIERZON À GIGNAC

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Meunier, pour exposer sa question, n° 382, relative à la gratuité de l'autoroute A20 de Vierzon à Gignac.

Mme Frédérique Meunier. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, pendant la campagne présidentielle, M. Emmanuel Macron avait pour *leitmotiv* l'amélioration du pouvoir d'achat des Français. Un an après, qu'en est-il ? La révolution « En Marche » a-t-elle eu lieu ? Certains répondront qu'il est trop tôt, d'autres qu'on ne voit rien changer. À écouter les uns et les autres au sein de la majorité, ce début de mandat serait un mauvais moment à passer. Pourtant, j'ai la sensation que les Français vont de déception en déception, de grève en grève, de petite phrase en petite phrase.

En ce début d'année 2018, les mesures fiscales de M. Macron assomment les consommateurs. La croissance a ralenti et la surprenante reprise de 2017 paraît déjà fragilisée. Les hausses de taxes ont amoindri le pouvoir d'achat durant la première moitié de l'année et la consommation des ménages a été modérée. Bref, de façon générale, la consommation devient atone, selon l'INSEE.

Dans les zones rurales, c'est de pire en pire. La désertification guette à l'orée des bois : plus de desserte ferroviaire rurale, réduction de la vitesse à 80 kilomètres par heure sur les routes, augmentation du prix du gazole, déserts numériques et zones blanches de téléphonie mobile... Sans compter que bientôt, le Limousin subira la fermeture du rectorat de Limoges, à l'image de nos fermetures d'écoles. Bref, une révolution... mais

quelle révolution !

La ruralité a le sentiment d'être abandonnée, voire maltraitée. Et pourtant, nos territoires sont vivants. Contrairement à ce que pensent ceux qui sont dans le bocal parisien, nous sommes des « faiseurs », capables d'imagination et d'innovation, capables d'entreprendre et de nous développer.

M. Philippe Gosselin. En effet !

Mme Frédérique Meunier. En Corrèze, nous ne nous apitoyons pas sur notre sort. Bien au contraire, avec nos collectivités locales, nous poursuivons notre développement. À ce titre, nous avons créé la marque « 100 % Gaillard ». Mais pour continuer notre dynamique, il ne faut pas que le Gouvernement nous mette tous les jours un nouveau caillou dans la chaussure.

Nous n'aurons pas de ligne à grande vitesse, mais des améliorations sur la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT. Mme la ministre chargée des transports a été claire : dont acte. J'espère que ce ne seront pas que des mots.

Lorsque Jacques Chirac était Président de la République, il a donné à la Corrèze le carrefour autoroutier A20-A89. C'est, pour nous, une chance de développement terrible.

Aujourd'hui, Mme la ministre chargée des transports a évoqué les grandes lignes de la nouvelle loi sur les mobilités, qui mettra fin à la gratuité des autoroutes afin de financer les nouveaux aménagements routiers. L'idée est louable mais, encore une fois, qui va trinquer ? La ruralité ?

Il faut que nos territoires restent attractifs. Or l'un de nos atouts, en Corrèze, est justement la gratuité de notre autoroute A20 entre Vierzon et Gignac, en passant par Brive, soit 270 kilomètres gratuits. Madame la ministre, cette gratuité sera-t-elle remise en cause avec cette nouvelle loi ? Cette mesure irait à rencontre des propos du Président de la République, surtout quand vous débloquez 6 milliards d'euros pour la rénovation des centres de villes moyennes dans un projet appelé « Cœur de ville » : ce serait un coup d'arrêt au désenclavement du territoire.

Ne faites pas de notre territoire une variable d'ajustement de vos finances publiques pour faire des économies et financer le développement des métropoles. C'est une erreur de penser que la ruralité est une terre aride où rien ne se passe, où la dynamique économique n'existe pas. La ruralité, c'est la France, ne l'oubliez pas !

M. Philippe Gosselin. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la députée, « la ruralité, c'est la France » : c'est exactement la vision que nous partageons dans le Gouvernement, raison pour laquelle nous avons mis en place toute une série de mesures que je ne détaillerai pas. Je n'entrerai pas dans votre petit jeu politicien pour répondre point par point à chacun des sujets que vous avez soulevés.

M. Philippe Gosselin. Ce n'est pas politicien, c'est un problème bien réel !

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État. Il n'a jamais été question et nous n'avons pas l'intention, loin de là, de soumettre à péage les automobilistes pour les tronçons dont vous parlez – parce que ce sont de grands axes de désenclavement de nos territoires, parce que c'est une priorité du gouvernement auquel j'appartiens.

Vous le savez, le 30 mai dernier, le député Michel Fanget a posé une question similaire à la ministre des

transports, au nom de laquelle je réponds aujourd'hui puisqu'elle ne peut malheureusement être là, s'agissant de l'autoroute A75. Je tiens à vous rassurer : pour l'autoroute A20 entre Vierzon et Brive-la-Gaillarde comme pour l'autoroute A75, il n'est pas question pour le Gouvernement de soumettre à péage les automobilistes.

Le code de la voirie routière autorise la mise à péage des voiries du réseau routier national sous statut autoroutier, si la situation l'exige. Ainsi, la mise en concession peut s'avérer nécessaire lorsque des travaux d'aménagement importants et coûteux sont indispensables à la sécurité des usagers ou à la réduction de la congestion du trafic routier. Cela a été le cas pour l'autoroute A63 dans les Landes. Mais, soyez rassurée, ce n'est pas le cas et ce ne le sera pas pour l'A20, qui est une autoroute moderne, conçue pour désenclaver les territoires qu'elle traverse et qui, à ce titre, constitue une priorité pour le Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Meunier.

Mme Frédérique Meunier. Madame la secrétaire d'État, ne croyez pas que nous jouons un jeu : nous sommes dans la réalité, nous la vivons tous les jours. Vous me voyez ravie et rassurée de votre réponse : je vais pouvoir transmettre votre message à mes administrés parce que c'est un sujet important pour eux. Ne croyez que nous soyons là pour jouer et vous mettre en difficulté, loin de là ! Mais écoutez-nous, parce que nous faisons souvent remonter les difficultés de nos territoires face à ce bocal parisien qui oublie parfois que les territoires existent et ont leurs propres problématiques.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État. Je suis une élue de la ruralité comme vous, madame !

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Meunier](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 382

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#)

Réponse publiée le : 13 juin 2018, page 5902

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 juin 2018](#)